

Débat global « réindustrialisation et décarbonation » sur la zone « Fos-Berre ».

ArcelorMittal Fos-sur-Mer et son projet de four à arc électrique

Vu l'article L121-14 du code de l'environnement qui prévoit la poursuite de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu le courrier de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) du 5 décembre 2024 de M. Christophe MIRMAND, préfet des Bouches-du-Rhône, de M. Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et de M. Jérôme BONET, préfet du Gard, saisissant la CNDP pour examiner les conditions d'organisation d'un débat global ouvert au public sur des projets de réindustrialisation et liés à la décarbonation ;

Vu la décision de la CNDP 2024 / 180 / 1 du 11 décembre 2024, décidant l'organisation d'un débat public sur le territoire de Fos-Etang de Berre et territoires connexes, et désignant Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI comme présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public (CPDP) ;

Vu les décisions de la CNDP n° 2024 / 196 / 2 du 11 décembre 2024, n° 2025 / 13 / 3 du 13 janvier 2025, et n° 2025 / 20 / 4 du 5 février 2025, désignant les membres de la CPDP ;

Vu le bilan du débat du président de la CNDP et le compte rendu établi par la CPDP, publiés le 13 septembre 2025, ainsi que les annexes dudit compte rendu, en particulier le cahier des projets ;



Considérant le déroulé et le contenu du débat public sur les enjeux de décarbonation de la filière sidérurgique

Dates	Format	Thème	Lieu
02-avr	Ouverture Débat		Fos-sur- Mer
23-avr	Atelier Forum	Industrie Verte	Martigues
29-avr	Réunion Publique		Manosque
06-mai	Atelier Forum	Acier	Port-Saint-Louis
15-mai	Atelier Forum	Aéro, Port, Log	Istres
20-mai	Réunion Publique	Energie	St Martin de Crau
26-mai	Réunion Publique	THT	Arles
02-juin	Plénière Intermédiaire		Salon de Provence
03-juin		Rhône Décarbonation	Martigues
10-juin	Réunion Publique	Mobilité	Miramas
14-juin		Effets Cumulés	Fos-sur- Mer
24-juin	Gouvernance		Vitrolles
05 juin	Réunion Publique		Villeneuve
08-juil	Réunion Synthèse		Berre-l'Etang

Considérant que la pertinence et l'opportunité du projet de four à arc électrique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer ont été validées par plusieurs acteurs (élus, pouvoirs publics, associations, riverains...) pour ses apports en matière de réduction des émissions de CO₂, des émissions atmosphériques, du développement de l'offre d'acières décarbonés et sa contribution aux objectifs de lutte contre le changement climatique de la France.

Considérant les questions, avis et attentes du public sur le projet de four à arc électrique de ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, en particulier :

- « Clarifier et informer le plus rapidement possible de sa décision de réaliser le projet de four à arc électrique et de son planning pour répondre aux questions liées aux incertitudes stratégiques sur les investissements pour la décarbonation »
- « Renforcer l'information et les échanges avec le public sur l'évolution avec le projet de four à arc électrique, les usages de l'eau et des émissions atmosphériques de l'usine »
- « Préciser les scénarios possibles pour les emplois et clarifier la stratégie de l'entreprise à ce sujet »
- « Apporter des précisions sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet de four se poursuit, sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer et la gestion des co-produits »

Considérant les demandes de précisions générales adressées à l'ensemble des porteurs de projets par la CPDP dans son compte rendu du débat public :

- « Préciser le bilan carbone des activités existantes et des projets »
- « Préciser les mesures de sobriété et d'économie circulaire mises en œuvre ou prévues pour les activités existantes et pour les projets »
- « Préciser les créations d'emplois directs, par projet et cumulés par filière et pour les activités existantes : les destructions d'emploi et reconversions liées aux changements de process industriel »
- « Préciser les besoins de formation et les mesures d'accompagnement prévues »
- « Préciser leurs engagements dans les territoires en termes de financements de projets, de mécénat ou sponsoring, et plus généralement de contribution à la qualité de vie »
- « Clarifier les besoins en eau de leur projet (eau brute, eau potable, eau de mer), les mesures d'économie et de réutilisation des eaux envisagées ainsi que les rejets d'eau usées »
- « Fournir des estimations des émissions envisagées, en particulier pour nourrir l'Analyse des Effets Cumulés (AEC) et préciser les modalités d'information sur le sujet »

Considérant les recommandations de la CPDP sur la poursuite de l'information et la participation du public adressées à l'ensemble des porteurs de projets, de concertation ou des acteurs :

- « Renforcer la visibilité des projets auprès du public, par des efforts notables de communication grand public, via l'ensemble des médias et par des temps d'échanges spécifiques »
- « Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation »
- « Développer des espaces de co-construction des décisions sur les projets et sur les enjeux »
- « Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre une variété de modalités pour l'impliquer dans l'élaboration des décisions »
- « Poursuivre la coordination entre les instances pérennes de concertation, les concertations préalables ou continues sur les projets et la concertation continue sur le programme de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier via des réunions communes »

Considérant la recommandation détaillée de la CPDP adressée à l'ensemble des porteurs de projet concernant la partie 7 du compte rendu intitulée « Quels effets cumulés sur la santé ? » :

- « Informer le public sur les émissions atmosphériques de leur projet et l'impliquer dans la définition des modalités de surveillance sur les émissions »

Considérant les recommandations détaillées de la CPDP adressées à l'ensemble des porteurs de projet concernant la partie 11 du compte rendu intitulée « Quelles suites au débat public ? » :

- « Clarifier et partager le calendrier des études et des décisions tout au long de la concertation continue »
- « Mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyen·ne·s de manière large »
- « Participer aux temps de concertation organisés par d'autres sur les enjeux qui concernent leur projet »

A l'issue du débat public, en cohérence avec les enseignements issus de celui-ci, ArcelorMittal Méditerranée informe de sa décision de poursuivre son projet de four à arc électrique actuellement à l'étude et d'engager une concertation publique selon les modalités qui seront définies jusqu'à l'enquête publique.

Apport du débat global Fos-Berre au projet de four à arc électrique d'ArcelorMittal Fos-sur-Mer

Ce débat global a permis d'esquisser une vision du territoire sans concession. Chaque acteur, avec sa propre sensibilité, a pu y contribuer pour permettre de faire aboutir ce projet de territoire qui dépasse largement les limites de Fos-Berre.

La décarbonation de la zone Fos-Berre s'est affirmée, au-delà des positions partisanes, comme un élément incontournable pour construire une vision commune de l'avenir de ce territoire.

Le projet d'ArcelorMittal Méditerranée de construction d'un four électrique à arc (EAF) pour la production d'acières plats à forte valeur ajoutée présente un intérêt majeur pour la zone du débat.

La réduction d'environ 2,6 Mt/an des émissions directes de CO₂ en fait un des tout premiers contributeurs à l'effort régional.

Plusieurs attentes se sont exprimées sur le projet d'ArcelorMittal au cours de ce débat.

Le calendrier précis du projet et son mécanisme de financement. Nous comprenons et partageons dans une certaine mesure l'attente forte pour mener à bien ce projet. Les décisions d'investissement et le calendrier du projet sont soumis à des facteurs externes que nous avons longuement détaillés au cours de nos interventions. La fiche dédiée qui suit en précise les contours à date. La concertation continue de ce projet permettra de revenir régulièrement sur l'état d'avancement concernant la décision d'investissement.

L'impact du projet EAF sur la pérennisation de l'activité d'ArcelorMittal à Fos sur Mer et sur l'emploi direct et indirect. La transformation des métiers et l'adaptation du personnel feront l'objet d'échanges spécifiques et continus avec les partenaires sociaux pour adopter la configuration la meilleure et assurer la pérennité de l'activité.

Ces deux premières attentes restent d'une part liée à la conjoncture actuelle des marchés des aciers plats et d'autre part à l'efficacité des mesures européennes de soutien et de protection des marchés. Les modalités d'organisation et de dialogue sur l'adaptation de l'organisation sont décrites dans la fiche correspondante.

La réduction des impacts environnementaux liés à la production d'acier est la première attente des populations. Cette attente s'étend notamment à la réduction des émissions dans l'air, la maîtrise des

prélèvements, la consommation en eau et à l'impact sur la biodiversité. Ce projet porte intrinsèquement des améliorations importantes en matière d'émissions dans l'air. Nous serons vigilants à éviter et réduire autant que possible notre impact sur la biodiversité et à l'exécution de notre engagement de ne pas augmenter notre consommation d'eau en étant ambitieux sur notre plan de sobriété hydrique. Il est à noter que ces éléments sont déjà disponibles dans le dossier du maître d'ouvrage (DMO) et les fiches complémentaires versées au débat. Ils feront l'objet d'échanges spécifiques lors de nos CLIE, Commissions Locales d'Information et d'Echange, qui ont lieu au moins une fois par an.

Plusieurs demandes de précisions et de recommandations complémentaires, formulées dans le compte-rendu du débat public global et adressées à tous les porteurs de projet, ont été abordées dans le DMO et seront précisées ultérieurement au cours de la concertation continue. Il nous a semblé néanmoins important de répondre à quatre recommandations et demandes de précision de manière plus complète au travers des éléments qui suivent.



Emploi : les scénarios possibles, la stratégie de l'entreprise

La décarbonation est un enjeu crucial pour assurer la pérennité des activités d'ArcelorMittal Méditerranée sur le site de Fos-sur-Mer.

1. Situation actuelle

Le site représente aujourd'hui environ 4000 emplois directs dont 2500 salariés avec un contrat ArcelorMittal.

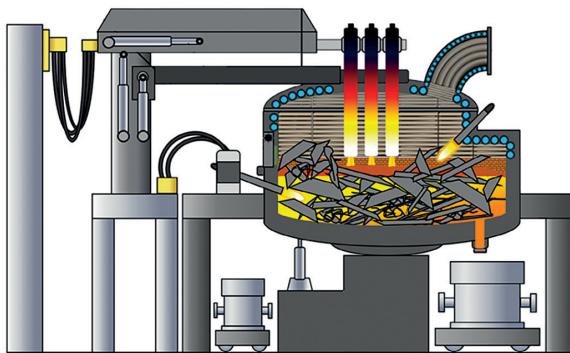
Le site est également pourvoyeur de 7500 emplois indirects, soit, au total, plus de 11 000 emplois.

Les compétences présentes sur un tel site sont très larges, allant de la production à la logistique, en passant par les métiers de maintenance et des fonctions support. Près de 800 salariés d'ArcelorMittal exercent une fonction dans le domaine de la maintenance : mécanique, électrique, automatismes, hydraulique...

Un site comme le nôtre tourne 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Environ 45% de l'effectif travaille donc en rythme posté.



2. Avec la mise en œuvre du projet de four électrique EAF



Pour assurer la marche des outils, les compétences actuelles des métiers de **production, logistique et maintenance seraient renforcées** par un volet digitalisation, industrie 4.0 et performance énergétique.

Durant la montée en puissance des nouvelles installations, la production sur les installations existantes serait maintenue en parallèle et les besoins en emploi seraient similaires à la situation actuelle.

Comme indiqué dans le DMO (Dossier de Maître d’Ouvrage), une adaptation de l’organisation en lien avec les activités du site, tenant compte des phases de transition serait nécessaire. Elle ferait l’objet d’échanges préalables avec les instances représentatives du personnel.

L’adaptation de l’organisation du site interviendrait en plusieurs étapes :

- Recensement des postes concernés par cette transition
- Identification des possibilités de réaffectation
- Identification des besoins de formation
- Élaboration/adaptation des programmes de formation avec les différents partenaires : centres de formation UIMM, AFPA, écoles d’ingénieurs, université d’Aix-Marseille...
- Parcours de formation et dispositifs concertés avec les organisations syndicales
- Transition des salariés en lien avec les étapes du projet.

Formation des personnels aux nouveaux outils

Une partie importante des personnels qui démarreraient et feraient fonctionner ces nouveaux outils serait composée d’opérateurs et de techniciens expérimentés travaillant actuellement sur les outils existants de l’usine, où ils auraient acquis des compétences transférables en pilotage de ligne, maintenance, métallurgie etc. s’appuyant sur des savoirs théoriques en électrotechnique, automatismes, thermique, chimie, etc.

Le Groupe ArcelorMittal a une expérience importante de gestion de la mobilité fonctionnelle et construirait pour ses équipes des programmes conséquents de formation continue, d’intégration et de formation au poste de travail par un compagnonnage structuré.

Les formations couvrirraient l’ensemble des activités de chaque poste de travail et donneraient une place importante à la sécurité, à la maîtrise des risques industriels, au respect de l’environnement et à l’optimisation des consommations d’eau et d’énergie, en application directe des politiques et engagements pris par ArcelorMittal dans ces domaines.

L’entreprise travaillerait également avec ses partenaires prestataires sur site pour les accompagner sur leur nouveau périmètre d’intervention.

Pour concevoir et construire ces nouveaux outils, les équipes en charge de l’ingénierie du projet seraient constituées pour partie des équipes d’ingénierie du site, du Groupe, des personnes expérimentées des départements de production et des personnes

spécialement recrutées pour leurs compétences éprouvées en gestion d’importants projets industriels.

Ces équipes travailleront en coopération avec leurs homologues des autres entités d’ArcelorMittal pilotant des projets similaires, ainsi qu’avec une équipe centrale assurant une standardisation maximum des technologies retenues.

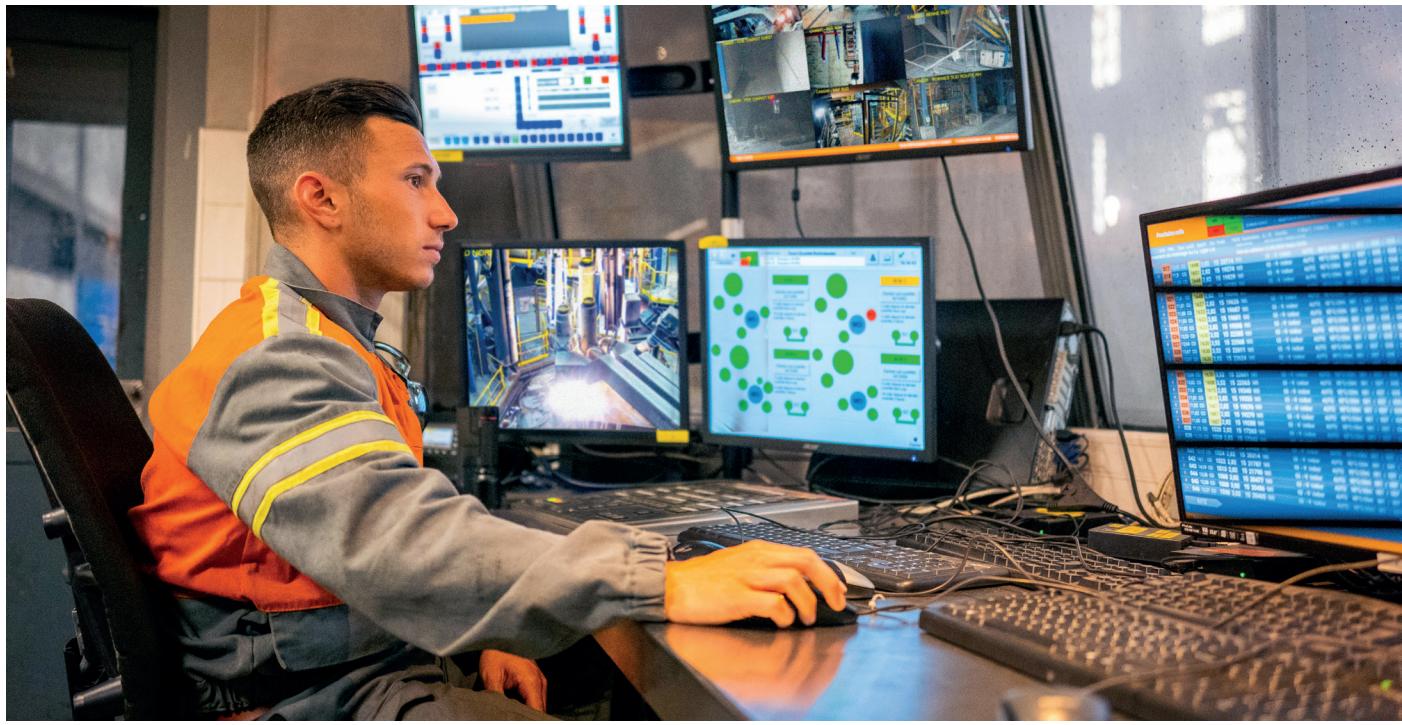
Les personnes chargées d’assurer la mise en service et la maintenance de ces outils seraient rattachées aux métiers types déjà présents sur le site. En effet, ces nouveaux outils fonctionneront de manière similaire aux équipements actuels des installations de production par procédé, qui s’appuieront sur un socle de compétences communes, appliquée à des technologies et procédés variés.



Les logiques de conduite, de pilotage et de maintenance seraient identiques et s'appliqueraient aussi bien à un haut-fourneau ou un lamoir à chaud qu'à un four à arc électrique.

Les fonctions d'encadrement et de management seraient exercées en accord avec les politiques et

modes d'organisation en vigueur chez ArcelorMittal. Une attention particulière serait portée à la dimension humaine, avec pour objectif d'optimiser la performance collective grâce au travail collaboratif, tant au sein des équipes qu'entre les différentes fonctions de l'usine. Cette approche favoriserait le développement de l'autonomie et des compétences professionnelles des salariés.



Les retombées durant la phase travaux

Les phases de construction, ainsi que le démarrage des installations, entraîneraient pendant plusieurs années un pic d'activité important, pouvant atteindre **jusqu'à 500 personnes simultanément**.

Dans le cadre de ce chantier, ArcelorMittal Méditerranée veillera à **intégrer des entreprises locales dans les appels d'offres** des lots de travaux correspondant à leurs compétences, qualifications et

capacités conformément à ses pratiques établies.

Néanmoins, la complexité ou la spécificité de certains lots pourrait nécessiter des appels d'offres élargis au niveau national et international.

Enfin, les phases d'essais, de mise en service et de montée en puissance des nouveaux équipements pourraient entraîner également **un pic d'activité interne**.

3. Evolution de l'organisation

Pour accompagner la transformation de nos procédés de production, le dialogue social dense au sein d'ArcelorMittal Méditerranée permettra de construire, d'adapter et de faire évoluer l'organisation de l'entreprise tout au long de ce projet. Tout changement d'organisation du site fait systématiquement l'objet d'échanges avec les instances représentatives du personnel. Ces échanges permettront de faire émerger des solutions adaptées aux réalités de l'entreprise et de chacun.

Le projet de four à arc électrique est un projet qui vise le maintien de l'activité du site de Fos-sur-Mer dans un contexte de marché qui tend vers la décarbonation de

l'acier. L'enjeu social principal est de réussir la transition de l'organisation vers une nouvelle configuration industrielle du site issue de la décarbonation.

Lorsque des arrêts d'outils seraient rendus inévitables, les salariés qui pourraient être concernés par les ajustements d'effectifs bénéficieraient de programmes d'accompagnement personnalisés qui peuvent se traduire par une formation, une réaffectation, une mobilité interne au site de Fos-sur-Mer, une aide à la mobilité géographique ou un soutien à la réalisation d'un projet personnel.

Les études : émissions atmosphériques, consommation / rejet d'eau et gestion des coproduits

Le projet de four à arc électrique nécessite une autorisation environnementale pour l'exploitation des futures installations. Un dossier est actuellement en préparation. Il comprendra une étude d'incidence, qui sera réalisée conformément à l'article R181-14,

et détaillera les mesures prévues par ArcelorMittal Méditerranée afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement et le cadre de vie. Ce dossier sera construit sur la base de l'avant-projet détaillé, de manière à en garantir la robustesse.

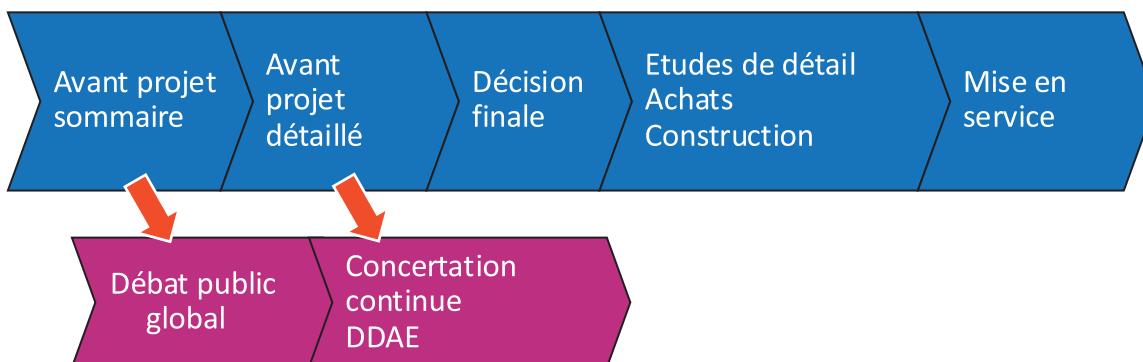


Figure 1 : sources d'informations pour le DDAE (dossier de demande d'autorisation environnementale)

À ce jour, l'avant-projet sommaire a été réalisé. Ses données, ainsi que d'autres informations préliminaires déjà disponibles—telles que les données du constructeur du four à arc électrique et les données obtenues sur d'autres sites industriels utilisant des fours électriques—ont servi à alimenter la concertation

préalable et à informer les parties prenantes sur les premières estimations d'impact du projet.

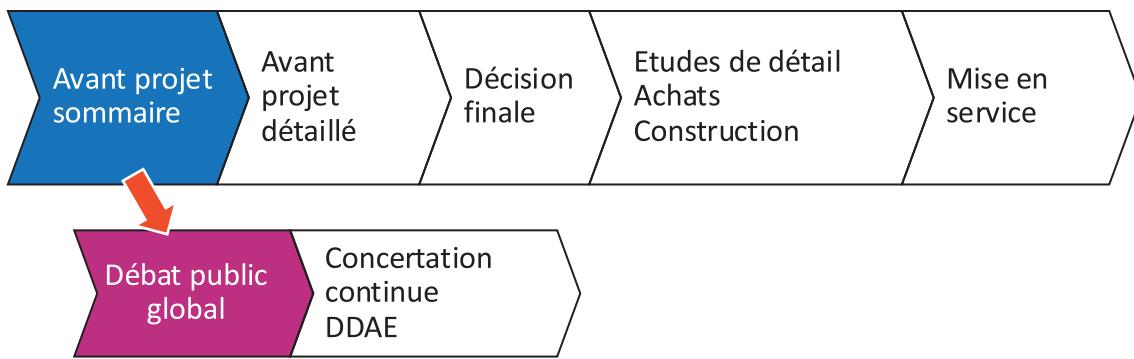


Figure 2 : situation actuelle des études du projet et des informations disponibles pour l'évaluation de l'impact environnemental

La partie relative à l'étude de la biodiversité de l'état initial du projet a été réalisée, tandis que le volet ERC (Éviter, Réduire, Compenser), qui vise à définir les mesures pour limiter et compenser les impacts, sur la biodiversité, du projet, est en cours de rédaction. Une fois ce volet finalisé, il permettra d'affiner l'impact global du projet sur la biodiversité et de préparer les prochaines étapes du dossier

d'autorisation environnementale.

Les études nécessitant des données d'entrée plus détaillées, telles que l'évaluation des impacts sur les émissions atmosphériques et les rejets aqueux, seront réalisées une fois l'avant-projet détaillé suffisamment avancé.

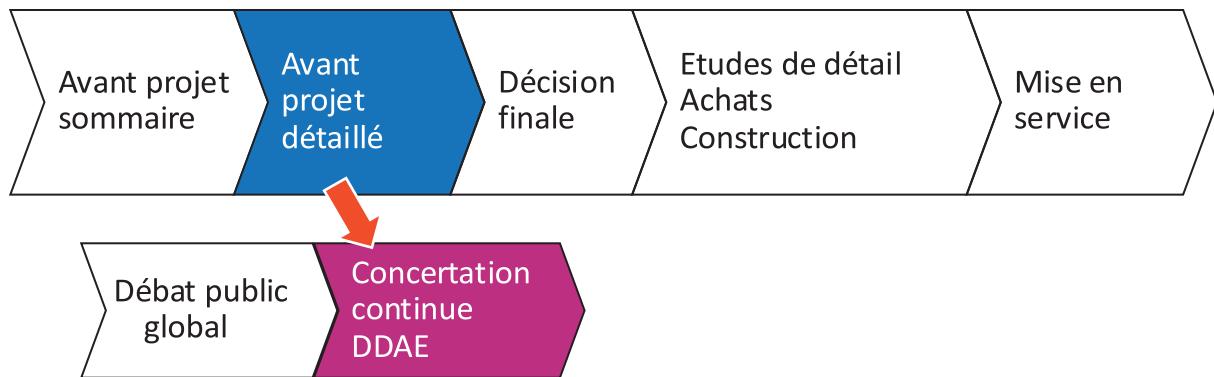


Figure 3 : situation future avec la réalisation de l'avant-projet détaillé

Les prochaines étapes pour l'obtention de l'autorisation environnementale du projet sont les suivantes :

- **Finalisation du volet ERC**, afin de définir précisément les mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur la biodiversité.
- **Réalisation de l'étude d'incidence détaillée** : dès que les données du projet seront disponibles, l'étude

d'incidence sera affinée sur la base de l'avant-projet détaillé, conformément à l'article R181-14 du code de l'environnement.

L'évolution des informations nécessaires à l'élaboration de l'étude d'incidence est présentée ci-dessous :

Données à l'échelle du site, communiquées lors de la concertation préalable		Etudes à venir avec l'avant-projet détaillé (intégrées dans DDAE)
Emissions atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> • -40% poussières • -30% oxydes de soufre • -25% oxydes d'azote 	L'avant-projet détaillé précisera les émissions atmosphériques liées au projet.
Consommation d'eau	Pas d'augmentation du besoin global du site avec l'adaptation de la marche de la phase de production amont.	L'avant-projet détaillé précisera les débits, les rythmes de marche de l'EAF et le point de fonctionnement de l'usine.
Laitiers	Développement de la filière de valorisation des laitiers d'aciérie électrique.	L'avant-projet détaillé indiquera les quantités produites avec l'EAF et précisera la réduction de la production de laitier sur la filière fonte. La valorisation des laitiers issus de l'EAF serait intégrée dans les filières industrielles déjà existantes.

Tableau 1: estimation des impacts sur les émissions atmosphériques, la consommation d'eau et les co-produits

- **Réalisation de l'étude de dangers**, selon l'article L.181-25 et défini au III de l'article D.181-15-2 [10° du I. de l'article D.181-15-2 du code de l'environnement].

Ces études permettront de définir les mesures environnementales à mettre en œuvre et de garantir la conformité du projet avec la réglementation en vigueur.

Décision et planning relatif au projet de four à arc électrique

1. Contexte

ArcelorMittal Méditerranée est engagé dans une démarche de réduction des émissions de CO₂ et de transition vers une production d'acier plus durable. Dans ce cadre, le projet de four à arc électrique (EAF) est envisagé pour remplacer progressivement l'un des hauts-fourneaux actuels sur le site de Fos-sur-Mer. Ce projet s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens de neutralité carbone d'ici 2050.

Actuellement, la production d'acier sur le site de Fos-sur-Mer repose principalement sur des hauts-fourneaux traditionnels, qui utilisent des matières premières fossiles et génèrent des émissions significatives de CO₂. Bien que des efforts aient été faits pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions, le saut technologique vers une production au four électrique est nécessaire pour atteindre les objectifs de décarbonation et aller au-delà des 10% accessibles sans changement majeur de technologie.

Le four à arc électrique (EAF) représente une solution durable pour la production d'acier. Utilisant

principalement de l'acier recyclé et du fer de réduction directe, l'EAF permettrait de réduire les émissions de CO₂ de l'ordre de 35 % dès la troisième année suivant sa mise en service. De plus, cette technologie est particulièrement innovante pour la production d'acières plats à forte valeur ajoutée. Si l'Europe met en place, comme cela a été annoncé, des mécanismes de stimulation de la consommation d'acier décarboné pour créer des marchés "pilotes", cet investissement renforcera notre compétitivité sur ces marchés.



2. Comment y arriver ?

La modification en profondeur des outils de production d'ArcelorMittal Méditerranée nous engage pour plusieurs dizaines d'années et doit reposer sur une analyse complète sur différents axes :

- L'évolution du marché et l'attraction des produits décarbonés
- La technologie, l'équipement, son prix
- Le fonctionnement et les énergies
- Les matières premières disponibles
- Les aides publiques à l'investissement et au fonctionnement
- L'impact sur le climat et le coût du CO₂ – raison première de l'investissement, l'environnement et la santé

Le contexte actuel ne donne pas beaucoup de visibilité. En novembre 2024, le Groupe ArcelorMittal a suspendu temporairement ses décisions d'investissement sur les projets de décarbonation en Europe, en attente de conditions de marché plus favorables. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les autorités françaises et européennes pour garantir des conditions de marché équitables et sécuriser les investissements nécessaires.

L'annonce de la Commission Européenne de mesures de défense commerciale renforcées du 7 octobre 2025 laisse entrevoir une amélioration qui doit encore être concrétisée à l'issue de l'adoption rapide du texte final par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne, sans altérations majeures des propositions, condition indispensable à l'efficacité du dispositif. Ce nouveau cadre doit permettre de lutter contre les surcapacités sidérurgiques mondiales et la concurrence déloyale qui mettent en péril la sidérurgie européenne.

La protection du marché de l'acier européen demeure fondamentale pour conserver une production d'acier primaire en Europe.



La décision d'investissement sera prise si les conditions de marché rendent ce projet économiquement viable sur la durée.

la phase de construction, près de 500 personnes seraient mobilisées, contribuant ainsi à dynamiser l'activité économique locale.

Une fois la décision d'investissement prise par le Groupe, le projet de four à arc électrique se déroulerait en plusieurs phases partiellement indépendantes :

- La finalisation des études, et l'autorisation environnementale sont prévues sur une durée de 18 mois.
- Les travaux de construction et d'installation du four à arc électrique s'étendraient sur environ 36 mois. Durant

Renforcer l'information et les échanges avec le public sur les usages de l'eau et les émissions atmosphériques

1. Configuration actuelle

Au cours de ce débat de zone, ArcelorMittal Méditerranée a pu mettre en lumière plusieurs aspects de l'empreinte environnementale liée à la production d'acier et l'évolution de cette empreinte environnementale avec la transformation du site.

Dans le dossier du maître d'ouvrage (page 33), les impacts du projet sur l'environnement sont expliqués en lien d'une part avec l'évolution des matières premières et d'autre part en lien avec le changement de procédé.

Pour compléter, nous avons diffusé au cours du débat une fiche dédiée aux émissions atmosphériques du site ainsi qu'une fiche de synthèse des enjeux potentiels.

2. Avec le projet de four électrique

L'estimation de l'impact du four à arc électrique sur nos émissions dans l'air et sur la consommation d'eau du projet de construction d'un four à arc électrique est fondée sur l'avant-projet sommaire de cet investissement ainsi que sur les mesures et contrôles réglementaires auquel le site est astreint en tant qu'installation classée pour l'environnement.

Précisément, l'avant-projet sommaire a permis d'évaluer ces impacts à partir :

- De données historiques d'EAF déjà exploités dans le groupe ArcelorMittal
- De données du constructeur d'EAF retenu par le groupe
- Des consommations et émissions actuelles.

Au cours de la concertation continue, ArcelorMittal Méditerranée pourra partager des informations plus détaillées. Ces dernières seraient issues d'études intégrant les données provenant des fournisseurs d'équipements et la mise à jour de l'état de l'art :

- Débits et concentrations calculés des émissions atmosphériques de l'EAF configuré pour l'usine de Fos-sur-Mer et enfournant des matières adaptées à la production du carnet de produits de Fos-sur-Mer.
- Pour la variation des émissions et des prélèvements d'eau de la filière fonte, ces données continueront à être affinées en prenant en compte l'historique et les projets d'amélioration.



3. Information du public

L'étude d'avant-projet détaillé permettra d'accéder à plus de détails concernant les impacts potentiels du projet sur les émissions et le prélèvement hydrique.

Les éléments significatifs et les adaptations envisagés seront partagés avec le public au cours de réunions de la concertation continue.

